

Comment garantir un retour au sol de qualité ?

Journée d'échanges multi acteurs sur la valorisation agricole des boues urbaines

11 avril 2019 à Trèbes

-

Synthèse

Après 4 années de travail fructueux, encouragé par les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne, **le Réseau de la Mission d'Expertise et de Suivi des Epanchages d'Occitanie a réussi le pari de réunir le 11 avril 2019**, à la Chambre d'Agriculture de l'Aude, **l'ensemble des acteurs de la filière d'épandage, associations écologistes et le monde scientifique autour d'un programme entièrement dédié à la valorisation agricole des boues urbaines** ou « comment garantir un retour au sol de qualité » ?



Près de 100 personnes ont répondu présent, attentives aux exposés de **plus d'une quinzaine d'intervenants**. Les objectifs de la journée étaient multiples. **La priorité devait être donnée aux actions du Réseau des MESE d'Occitanie** mais plus largement, il s'agissait de lever les tabous sur l'épandage des boues, une filière méconnue, redéfinir le **rôle des agriculteurs comme acteurs moteurs du développement de l'économie circulaire** et enfin, mettre l'accent sur **le service rendu des agriculteurs aux collectivités, soit, in fine, à la société**.

Le format retenu durant la journée, à savoir, des exposés variés, à la fois précis et concis, à la fois techniques et accessibles à tous, au plus près des évolutions

réglementaires, l'organisation d'une table ronde invitant les acteurs de la filière à témoigner a capté l'auditoire. Une large place a été accordée aux débats et aux nombreuses interrogations des participants.

En territoire Languedoc Roussillon, la profession agricole adopte une position unanime sur la valorisation agricole des boues : **pas sur toutes les cultures, pas dans n'importe quelles conditions** et non sans avoir au préalable vérifié la pertinence agronomique, auprès des MESE, et réglementaire, auprès de l'Administration. **Pas d'épandage de boues sans l'assurance d'un retour au sol de qualité.**

Grâce au suivi de la filière depuis de nombreuses années en territoire Languedoc Roussillon, les MESE ont rassemblé un grand nombre de données sur les épandages de boues urbaines. En 2017, les épandages ont représenté 1 725 hectares sur 871 532 hectares de Surface Agricole Utile (RGA2010) et 1 280 agriculteurs ont bénéficié de ce retour au sol. Ces chiffres font relativiser la part occupée par la valorisation agricole.

Depuis leur création, il y a maintenant plus de 20 ans, pour certaines d'entre-elles, **les MESE ont su faire évoluer leurs missions** au-delà des seuls domaines de l'expertise des études d'épandage et de l'animation auprès des collectivités et des agriculteurs. A partir de 2015, **elles se sont fédérées en Réseau des MESE pour créer des outils communs renforçant la qualité de l'expertise à l'échelle Occitanie.** Pour les MESE, cette rencontre du 11 avril présentait l'opportunité d'assurer la promotion de leurs outils, comme **les guides méthodologiques pour les études d'épandage et les 9 cahiers culture, aide au calcul du raisonnement de la dose d'apport de boues en N, P₂O₅ et K₂O** au plus près des besoins des cultures. Sans l'existence du Réseau des MESE, ces travaux d'envergure n'auraient pu se faire au seul échelon départemental.

Cette journée d'échanges sur la valorisation agricole des boues était également **l'occasion de faire un état des lieux de la filière dans sa globalité, d'en évoquer les risques potentiels et les menaces qui pèsent sur elles.** L'INRA représenté par Dominique PATUREAU, Directrice de recherches, a présenté « l'état » de la recherche, notamment sur les micropolluants organiques et leurs enjeux. **Les boues font partie des déchets les plus analysés et les plus encadrés réglementairement.** L'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les règles des épandages a défini des critères d'analyse visant les **Eléments Traces Métalliques et les hydrocarbures, polluants résistants dont il fallait fixer les limites grâce à des valeurs seuils.** Les différents travaux des chercheurs ont démontré que certains procédés de traitement des boues tels que le compostage ou la méthanisation associé au fort pouvoir épurateur du sol et des ultra-

violettes agissent sur le devenir des molécules organiques en dégradant certaines d'entre-elles. Par ailleurs, il est parfois difficile de déterminer l'origine principale de la pollution des sols fortement impactés par les dépôts issus de la pollution atmosphérique.

Sylvie Jousse, chargée d'études pollutions domestiques à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, a exposé les orientations du 11^e programme de l'Agence sur les thématiques de l'assainissement et le traitement des boues urbaines et composts de boues.

Parmi les sujets évoqués, était vivement attendu, celui relatif aux évolutions réglementaires présentées par l'invitée d'honneur, Lucile MARSOLLIER, chargée de mission environnement au Ministère de la transition écologique et solidaire. Face à une actualité réglementaire en pleine évolution et mutation, un éclairage sur les futurs textes et orientations était nécessaire, même si tous les textes sont encore en discussions. La possible interdiction du mélange de boues avec des déchets verts et la disparition du statut de produit pour les composts normalisés inquiètent les acteurs de la filière compostage.

Les échanges durant la table ronde réunissant les acteurs clés de la filière d'épandage **ont été autant de témoignages éclairants et concrets issus du terrain avec toutes les difficultés techniques, administratives auxquelles doivent se heurter parfois, les agriculteurs, les collectivités et les prestataires à l'épandage.** A ces difficultés, viennent s'ajouter la mauvaise image de la valorisation agricole des boues et la méfiance du grand public vis-à-vis de ces pratiques. **Il est donc très nécessaire d'anticiper au maximum les démarches afin de lever tous les obstacles susceptibles de ralentir, voire d'entraver la bonne organisation des épandages.** A ce titre, les MESE ont un rôle à jouer et peuvent **faciliter la transmission de l'information d'un interlocuteur à l'autre pour améliorer les procédures d'instruction des dossiers** mais aussi la logistique des chantiers. **Un bon partenariat d'ensemble est un gage de satisfaction.**

En préambule de la journée, le jeu organisé par les MESE invitant l'auditoire à associer un qualificatif « écrit » à la notion de valorisation agricole a mis en exergue les contradictions sur ce sujet. Les mots « fertilisation », « amendement », « retour au sol », « économie circulaire » révèlent l'intérêt de cette pratique. A l'opposé, des réserves surgissent avec les mots « risques », « odeur », « déchet ». L'évident défaut de communication et d'information sur ce sujet méconnu **requiert un travail pour une**



meilleure reconnaissance sociétale pourquoi pas par le biais du Réseau des MESE d’Oc.

Dominique COLIN, Directeur de la Délégation de l’Agence de l’eau RMC de Montpellier s’est livré à l’exercice de synthèse et de clôture en saluant d’une part le travail accompli, qui va dans le sens de la complémentarité « ville-campagne », en respectant les attentes de la société vis à vis de la qualité de l’eau et, d’autre part, en soulignant l’esprit de convivialité tout au long des **échanges**. A noter, la pause de midi ou un chaleureux repas, apprécié de tous, assuré par un agriculteur éleveur de vaches allaitantes dans le Pays de Sault attendait les invités.

Un bilan positif pour cette journée co-organisée et animée par **Marie CASTAGNET** (MESE 34) **Margot DALLANORA** (MESE 66), **Claire GAFFIER** (MESE 30), **Laure GOMITA** (MESE 48) et **Stéphanie RUBIO** (MESE11). Les outils du Réseau des MESE sont consultables en ligne sur le [site de la Chambre d’Agriculture Régionale d’Occitanie](#).

